



COMMUNIQUÉ CONJOINT

Signature d'une convention de coopération entre le Conseil de la Concurrence et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

Rabat, le 22 Février 2022

Le Conseil de la Concurrence et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) ont signé, ce mardi 22 février 2022 dans les locaux de l'ADII, une convention de partenariat ayant pour objectif la mise en place d'un cadre formalisé pour l'échange d'informations, de données et d'expertises en rapport avec les domaines et sujets d'intérêt commun.

Signée par M. Ahmed RAHHOU, Président du Conseil de la concurrence et M. Nabyl LAKHDAR, Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, cette convention de coopération permettra l'accès aux informations et études produites par les deux institutions dans le cadre de leurs missions respectives.

Il convient de souligner que l'esprit qui anime ce partenariat émane de la conviction des deux parties du rôle majeur qu'elles jouent et qu'elles joueront davantage à l'avenir dans le développement et la montée en gamme de l'économie de notre pays. Cela consiste principalement, à apporter leur appui au tissu productif national, en contribuant à l'amélioration du climat des affaires au Maroc dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée. Il s'agit aussi de veiller à une application efficiente de la loi, à la protection des marchés et des consommateurs, à la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et à l'application des mesures antidumping édictées par les autorités compétentes.

Cette Convention vise, en outre, l'échange d'expérience et le développement des compétences des cadres des deux institutions en matière de droit et économie de la concurrence. Elle ouvrira enfin la voie à l'organisation de rencontres scientifiques et de sensibilisation sur des thématiques et des questions d'intérêt commun.